



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉOUVERTURE DES CRÈCHES ET DES ÉCOLES

Jeudi 7 mai 2020

Les élus et les services municipaux travaillent activement pour organiser la réouverture des structures d'accueil des enfants et proposer des solutions de garde qui permettront aux parents de reprendre leur activité professionnelle.

La rentrée scolaire ne se fera pas le 11, mais à partir du 14 mai, de manière progressive. La volonté du maire est de garantir la sécurité des enfants, des enseignants et des agents municipaux.

Concernant les structures petite enfance

- Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sont déjà accueillis aux Moussaillons depuis le début du confinement.
- À partir du mardi 12 mai, et sous réserve des places disponibles, les enfants des personnels enseignants et du personnel municipal nécessaire à l'accueil des enfants (crèches, écoles) pourront être accueillis aux Moussaillons uniquement.
Les parents concernés doivent contacter le pôle petite enfance au 04 79 34 32 35.
- À partir du lundi 18 mai, et sous réserve des places disponibles dans les crèches qui pourront être ouvertes, les enfants des familles monoparentales ou celles dont les 2 parents sont obligés de reprendre le travail pourront être accueillis.
Les parents concernés doivent impérativement répondre au sondage qui leur a été transmis via Aix'Pass. Le pôle petite enfance recontactera les familles concernées pour leur indiquer les possibilités d'accueil de leur enfant à partir du 12 mai.

Concernant les écoles

En concertation avec les directeurs des écoles publiques de la ville, un calendrier prévisionnel de reprise de l'école a été établi.

Frédérique HENTZ-DIDIER

Directeur de cabinet et de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr

Il définit des priorités d'accueil en fonction des contraintes nombreuses et importantes définies par le protocole sanitaire national imposé par le Ministère de l'Éducation nationale. Cela signifie que tous les enfants ne pourront pas être accueillis à l'école, malgré notre bonne volonté.

Il s'agit d'un projet général, qui devra être adapté au sein de chaque école, en fonction des contraintes des locaux, du personnel enseignant et du personnel municipal présents, et des effectifs d'enfants.

Sous réserve de tous ces éléments, voici ce qui est envisagé :

- **Concernant les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à l'accueil des enfants (enseignants, personnel municipal des crèches, écoles...)** :
 - ♦ Ils peuvent être acceptés en accueil périscolaire groupé du lundi 11 mai au mercredi 13 mai à l'école du centre.
L'inscription est indispensable auprès du service périscolaire au 07 85 30 03 53.
 - ♦ À partir du jeudi 14 mai, ils pourront être accueillis dans leurs écoles d'origine, quel que soit leur niveau scolaire, en fonction de leur nombre et donc des places disponibles (4 m² par enfant). La direction de l'école confirmera aux parents concernés les possibilités d'accueil de leur enfant dans le courant de la semaine du 11 mai.
 - ♦ Pour les fratries de personnels prioritaires, les enfants de tous niveaux scolaires pourront être accueillis. La direction de l'école confirmera aux parents les possibilités d'accueil de leur enfant dans le courant de la semaine du 11 mai.
- **Les enfants en décrochage scolaire ou en difficultés scolaires** pourront être accueillis dans leurs écoles d'origine, quel que soit leur niveau scolaire, en fonction de leur nombre et donc des places disponibles. La direction de l'école confirmera aux parents les possibilités d'accueil de leur enfant dans le courant de la semaine du 11 mai.
- **Concernant l'accueil des autres enfants, à partir du jeudi 14 mai, et selon le nombre de places encore disponibles dans chaque école**, pourront s'ajouter les enfants suivants :

	Maternelles	Elémentaires	Commentaires
Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai	Grandes sections (GS)	CP CM2	Pique-nique et goûter à fournir par les familles
Lundi 18 mai et mardi 19 mai		CE1 ULIS	
Lundi 25 mai et mardi 26 mai		CE2 CM1	
Lundi 2 juin et mardi 3 juin	Très petites sections (TPS) Petites sections (PS) Moyennes sections (MS)		Projet de repas froid fourni par le prestataire de la Ville (LezTroy) mangé au réfectoire pour les plus petits et en salle de classe pour les autres (à confirmer) Goûter à fournir par les parents

Frédérique HENTZ-DIDIER

Directeur de cabinet et de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr

Les parents concernés doivent impérativement répondre au sondage qui leur a été transmis via Aix'Pass. La direction de l'école recontactera les parents pour leur indiquer les possibilités d'accueil de leur enfant.

Facturation des services municipaux

Le paiement des services municipaux (crèches, accueils périscolaires) a été interrompu dès le début du confinement le 17 mars.

Les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis gratuitement durant toute la période de confinement.

Aucune facturation ne sera faite sur cette période aux familles.

A compter du jeudi 14 mai, les services qui seront consommés (accueil périscolaire du matin et du soir, restauration, crèche) seront de nouveau facturés aux familles selon les mêmes critères de ressources et tarifs qu'habituellement.

Pour les familles qui ne pourraient bénéficier d'un accueil faute de place disponible, aucune facturation ne sera faite jusqu'au moment où l'enfant pourra de nouveau être pris en charge.